

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 MARS 2026  
N°7/2026

Date de Convocation Publique	:	16/03/2026
Date d’Affichage	:	16/03/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	11
Nombre de Conseillers Votants	:	11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

**Etaient présents :** Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, MALFANT Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme NICOLAS Brigitte a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : Election du maire**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7  
VU les résultats du scrutin relatif à l’élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;  
CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.  
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l’issue du premier tour de scrutin :

- 9 suffrages exprimés pour Mme SEON Isabelle ;
- 2 suffrages exprimés pour M. JOURDE Frédéric ;

Le conseil municipal, ELIT Madame SEON Isabelle, maire de la commune de Beaune-sur-Arzon, par :

- 9 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 2 voix CONTRE,

INSTALLE Madame SON Isabelle en qualité de maire de la commune de Beaune-sur-Arzon ;  
AUTORISE Madame SEON Isabelle à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Le maire,  
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,

043-214300238-20260323-2026\_07-DE  
Reçu le 23/03/2026

AR Prefecture